



Salaires dans la branche des Bureaux d'Études : La partie patronale laisse sombrer les minima salariaux de branche

Après quatre réunions de négociation sur les salaires minima conventionnels, les organisations syndicales représentatives de la branche des Bureaux d'Études — CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT — dénoncent la faiblesse de la proposition patronale.

Après **une année 2025 sans accord salarial**, les salariés étaient en droit d'attendre une revalorisation sérieuse, tenant compte du coût de la vie, de leur engagement et des enjeux d'attractivité de la branche.

Or, la proposition patronale se limite à **40 € bruts mensuels pour l'ensemble des grilles, 65 € pour le premier niveau ETAM et 60 € pour les trois niveaux suivants**. Pour le premier niveau, cela ne représente en réalité qu'environ **12 € bruts supplémentaires**, une fois prise en compte l'augmentation du SMIC. Soit des augmentations de salaires comprises entre 0,7 % et 3,2 % pour les ETAM et entre 0,7 % et 1,64 % pour les ingénieurs et cadres.

Depuis le dernier accord salarial de branche, le SMIC a progressé d'environ **6 %**, accentuant l'écrasement des premiers niveaux de classification

Cette proposition ne permet ni de répondre à la perte de pouvoir d'achat des salariés, ni d'enrayer la **smicardisation progressive de la grille des salaires minima**. Depuis plusieurs années, les minima conventionnels décrochent des rémunérations réelles du marché et perdent leur rôle de repère collectif par niveau de qualification.

La grille des salaires minimaux est un **élément essentiel de notre convention collective**. Mais en 10 ans, la partie patronale a abandonné ses responsabilités : à l'exception des plus basses catégories - qui sont rattrapées par le SMIC - les minima de branche ne cessent de diminuer en euro constant et de se contracter.

Il est temps de reprendre l'initiative et de revaloriser l'ensemble de cette grille !

Face à cette situation, les organisations syndicales ont pris, à l'unanimité, deux décisions lors de la CPPNI du 24 juin :

- Demander l'intervention rapide de l'État dans les négociations, par la mise en place d'une **Commission mixte paritaire** ;
- Suspendre les négociations en cours sur les autres accords de branche jusqu'à la prochaine réunion de CPPNI.

Les salariés de la branche méritent mieux qu'une revalorisation symbolique et une nouvelle année blanche.

Vos élus

Corinne BERTRAND
Richard LETOURNEUR
Sylvain TOULERON

Sandrine BELOT
Sandrine BARDOUX
Grégory KOCH

Aline GAULUPEAU
Gilles HABICHE
Carine ARNOULT

NEW

buconstructioncgt@gmail.com